



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Recu le



05 -01- 2016

au greffe du tribunal de commerce ansophone de Erunelles

N° d'entreprise: 0505930323

Dénomination

(en entier): ANECICO

(en abregé) :

Forme juridique : Société en commandite simple

Siège: Rue du grand Cerf, 18 à 1000 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Dissolution anticipée et clôture de liquidation

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 31/12/2015 L'an deux mille quinze, le trente et un décembre 2015, à 16 heures,

Sont présents :

Monsieur GUERRERO GOMEZ Pablo, né à Lorca le dix septembre mil neuf cent septante-six, domicilié à 1000 Bruxelles, Rue du Grand Cerf, 18. En qualité d'associé commandité ;

Mademoiselle GUERRERO GOMEZ Ana, né à Santiago de Compostela le six juin mil neuf cent septantehuit, domiciliée à Vilagarcia de Arousa (Pontevedra - Espagne), Rua Arzobispo Gelmìrez 4 P04A. En qualité d'associé commanditaire.

Il résulte de ce qui précède que les 100 parts sociales formant le fonds social sont présentes; il n'y a donc pas lieu de justifier des formalités de convocation.

Ordre du jour :

- -Dissolution anticipée de la société ;
- -Clôture de la liquidation;
- -Affectation des actifs ;
- -Divers.

Délibérations, vote et dispositions diverses :

L'assemblée générale décide de dissoudre et de liquider la société, en un seul acte, conformément au prescrit de l'article 184, §5 du Code des sociétés et, ce, à dater de ce jour.

L'assemblée générale confirme ce qui suit :

- -Aucun liquidateur n'est désigné ;
- -Il n'y a pas de passif échu selon le dernier état résumant la situation active et passive de la société établi au 01/01/2016 (annexe jointe);
 - -Tous les associés sont présents et décident à l'unanimité des voix de dissoudre et liquider en un seul acte ;
- -L'actif restant est repris par les associés. En l'occurrence, le véhicule 'Toyota Auris' est repris par Monsieur GUERRERO GOMEZ Pablo.

L'assemblée générale constate que la liquidation se trouve clôturée de ce fait et que la SCS ANECICO a cessé d'exister.

L'assemblée générale approuve les comptes tels qu'ils résultent de l'état résumant la situation active et passive de la société, ainsi que le compte de résultats, établi au 01/01/2016.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto. Nom et qualite du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

au Moniteur belge

Volet B - Suite

La dissolution anticipée, la mise en liquidation et la clôture de liquidation mettent fin de plein droit au mandat de l'associée commanditée, Monsieur GUERRERO GOMEZ Pablo, susmentionnée. L'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Les comparants déclarent que les livres et documents sociaux seront déposés en leur domicile susmentionné et qu'ils en assureront la conservation pendant 5 ans au moins.

Enfin, l'assemblée mandate par la présente Marie Vander Elst (Comptable-Fiscaliste BCE0867432594) et Frederik Becher (Conseil Fiscal Stagiaire BCE597799122), aux fins d'adresser une expédition du procès-verbal de la présente assemblée au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles et d'assurer les formalités de publicité et de radiation à la BCE ainsi que toutes formalités généralement quelconque en relation avec la présente.

La séance est levée à 16h30.

Monsieur GUERRERO GOMEZ Pablo Mademoiselle GUERRERO GOMEZ Ana Associé commandité. Associé commanditaire.

Mentionner sur la dernière page du Volet B .

<u>Au recto</u>. Nom et qualite du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature